

TOURCOING

Nos lecteurs nous n' pu trouver étrange de ne trouver dans la chronique locale de votre numéro d'hier.

Le courrier ne nous dit pas pourquoi il est impossible que le hors-sac soit à la poste pour toutes correspondances d'aujourd'hui et au lendemain.

La grève du Garage Ratain Watelet

Depuis hier change dans la situation des ouvriers grévistes du Garage Ratain et Watelet. Depuis hier matin qui a vu l'ouverture des débats, les patrons et M. Thibaut, juge de paix du canton Nord il a été fait à certaines réclamations. M. Watelet et Watelet ont promis d'affecter l'employé Dupire à un autre service, ils ont accordé compensation pour ce qui concerne les augmentations et le renouvellement des pétroles.

Nous espérons que, qui sait, ces réclamations aboutiront. Nous croyons à leur égard exigent le travail de certains qu'ils accusent d'être cause de la cessation de travail.

Des listes de renvois ont été mises en circulation et se renouvellent rapidement. Les ouvriers sont prêts d'accorder que ces listes ne portent pas le moindre état d'organisation quelconque mais à son présentation, que ces listes paraissent.

Commissions diverses

Le groupe Les Veilleurs de l'Amour se réunit aujourd'hui, à 3 heures, en son local.

— La Section Tourquinoise du Parti ouvrier français une assemblée générale aujourd'hui à 6 heures, à la Brasserie Sociale, rue du Blace.

Ordre du jour : Mesures à prendre pour parer à la difficulté des sous étrangers.

LE WAGONNISME

à la Médecine

Après l'école, le bureau du Bureau de bienfaisance et autres conservatoires ne sont pas satisfaisants, c'est qu'il soit bien difficile.

Il y a un mois à peine, il gracie à la déconvention de la Photographie invisible, on découvrit une fraude importante dans la distribution des fournitures classiques gravées aux élèves de l'école de garçons. Nos lecteurs ont encore présenté à l'ensemble cette histoire dont le dénouement est imminent.

Aujourd'hui c'est au bureau de bienfaisance que le nouvel appareil photographique fait sonner en dévoilant aux élèves échappées des petites choses intolérables.

Il paraît en effet que des secours en nature sont détournés de leur véritable destination et sont données on ne sait pas qui à des personnes non comprises sur la liste des indigents.

En décembre et janvier derniers, des draps de lit, des couvertures de laine et de laine de soie ont été distribuées aux pauvres.

Les chiffres des commandes étant supérieurs au total des indigents, il restait en magasin, 50 paires de draps, 25 couvertures et 1500 kilos de pâtes de terre.

Or, ces marchandises ont depuis disparu, sans que la commission du Bureau de Bienfaisance ait statué sur l'affection de ces produits.

On nous affirme même que M. X., conseiller municipal et membre du Bureau de bienfaisance, fait généralement ses distributions de conservatoires et que, régulièrement, il fait faire à la liste, il affecte ensuite l'exécution à ses propres locataires l'exploitation de l'appartement.

Nous espérons l'attention de M. le préfet sur ces faits et nous espérons qu'il fera tout le nécessaire pour que la lumière soit complétée et les responsabilités nettement établies.

LILLE

LE 18 MARS

Comme les années précédentes, le comité ouvrier d'Esquerques avait organisé un banquet pour l'anniversaire de la Commune ; il a eu lieu à son siège, salle Tapisserie, 204, rue d'Asnières, mercredi 18 mars, à 9 heures du soir. Bon nombre de citoyens, ainsi que plusieurs citoyennes, avaient l'assistance pour fêter le 20e anniversaire de la Révolution du 18 mars.

Initié à dire que le plus franc succès était obtenu dans le fraternité et la convivialité des convives.

La course s'est terminée par des chants socialistes et révolutionnaires, dont les refrain étaient exposés en clair par toute l'assistance.

Le comité de la basilique d'Esquerques avait organisé aussi à son siège, avenue Neyart, fonds de Bataille, un banquet qui a réuni, au total, toutes les esp. réunies, toutes les personnes qui assistent au comité annuel jusqu'à y assister.

Souvenir français

La souscription organisée par le Souvenir Français a élevé à la somme de 5,510 fr. 90. Le résultat obtenu, qui est la dernière, au total, est de 10,000 fr. 35.

Accident

Samedi, vers 9 heures de l'après-midi, Ernest Guillain, âgé de 45 ans, appartenant à l'usine de travail, monte sur une échelle qui était apposée sur la façade de la maison de Mme Bouley, rue du Long Pot. Tout à coup, le balcon, qui perdait l'équilibre et tomba à l'arrière, a été percé à morts.

Le choc a été si violent que les personnes qui se trouvaient dans l'escalier ont été éjectées.

Après avoir reçues soins nécessaires, le malade a été renvoyé chez ses parents, rue Baudouin-de-Verhaeghe, 14.

Une bonne prise

La police a mis en état d'arrestation deux individus reclamés par les autorités belges.

Ces deux : Victor Mansson, 40 ans, maçon, poursuivi pour le perpétuité de Courtrai pour vol et Cyrille Maréchal, 44 ans, menuisier, recherché pour le perpétuité de Verhaeghe pour attentat aux œuvres.

Ils ont été remis vendredi entre les mains du greffier de Mons-en-Barœul.

Un voleur tué

La femme Thyssen, marchande de cheveux, dans son domicile fixe, se présente vendredi soir devant M. Cordon, commissaire, et lui déclarait qu'elle venait d'être victime, place de la Gare, d'un vol de 250 francs de la part de la veuve Jeanne Odile Désirée, également marchande de cheveux, dans son domicile fixe.

Le malheureux a été renvoyé chez ses parents, rue Baudouin-de-Verhaeghe.

Il a été arrêté samedi matin et conduit au commissariat du 7e arrondissement.

Il résulte de l'enquête qu'auquel vol n'a été commis, la femme Thyssen ayant fait cette déclaration afin de se venger de la veuve Jeanne Odile Désirée, également marchande de cheveux, dans son domicile fixe.

Le malade a été arrêté au plus immédiatement à la recherche de la veuve Jeanne, qui fut arrêtée samedi matin et conduite au commissariat du 7e arrondissement.

Il résulte de l'enquête qu'auquel vol n'a été commis, la femme Thyssen ayant fait cette déclaration afin de se venger de la veuve Jeanne Odile Désirée, également marchande de cheveux, dans son domicile fixe.

Un nommé Auguste Langs a été arrêté par M. le commissaire du 10e arrondissement pour coups et mesures données avec violence depuis hier soir à M. Baudouin, un usineur de la ville. Il est également accusé d'escroquerie.

Un nommé nommé Charles Levaque, âgé de 30 ans, boulanger, a aussi été arrêté par M. le commissaire du 5e arrondissement. L'escroquerie aurait blessé un manœuvre de maçon,

Une série de coups de poing

Un nommé Auguste Langs a été arrêté par M. le commissaire du 10e arrondissement pour coups et mesures données avec violence depuis hier soir à M. Baudouin, un usineur de la ville. Il est également accusé d'escroquerie.

Un nommé nommé Charles Levaque, âgé de 30 ans, boulanger, a aussi été arrêté par M. le commissaire du 5e arrondissement. L'escroquerie aurait blessé un manœuvre de maçon,

M. Vautier, débarqué rue d'Iena, 10.

— Le même commissaire a également mis en état d'arrestation Albert Joss, journalier demeurant chemin de l'Arrière-eau, 18, pour coups donnés à M. Thibaut, débarqué, débarqué rue du Poëde Nord, 37.

Un gamin qui promet

Samedi matin, Mme Guillet, cabaretière, rue de Douai 27, se trouvait dans son bureau quand elle entendit quelques marques d'alarme à couper qui se trouvait au 1er étage.

Inquiète, la cabaretière monta aussitôt et fut bien surprise de voir un de ses locataires, le jeune Albert Devilliers, âgé de 18 ans, occupé à fracturer un tiret de la boîte où il était enfermé.

Fans perdre de temps, Madame Guillet appela le jeune gamin dans la chambre de ses ateliers et, sous son contrôle le plus sévère, elle réussit à empêcher l'emploi Dupire à un autre service, il fut arrêté, administré pour ce qui concernait les augmentations et le renouvellement des pétroles.

Nous espérons que, qui sait, ces réclamations aboutiront. Nous croyons à leur égard exigent le travail de certains qu'ils accusent d'être cause de la cessation de travail.

Des listes de renvois ont été mises en circulation et se renouvellent rapidement. Les ouvriers sont prêts d'accorder que ces listes ne portent pas le moindre état d'organisation quelconque mais à son présentation, que ces listes paraissent.

Les Petits Commerçants

Lundi 23 mars 1896, à 8 heures du soir, réunion publique pour les petits commerçants du quartier St-Sauveur, à l'estaminet de « Versailles », rue de Poëde.

Ordre du jour : Mesures à prendre pour parer à la difficulté des sous étrangers.

THIÉRY AINÉ & SIGRAND

ELLE. — Place du Théâtre, 28-30. — TÉLÉ.

La Maison

THIÉRY AINÉ & SIGRAND

ELLE. — Place du Théâtre, 28-30. — TÉLÉ.

A l'honneur d'informer sa nombreuxse clientèle que son exposition de Draperies pour Vêtements sur mesure et Vêtements tout faits aura lieu, les Samedis 28 et Dimanche 29 Mars et Jours suivants.

Tous les Vêtements mis en vente sont coupés et confectionnés dans ses ateliers et sous son contrôle le plus sévère ; elle peut donc garantir dans la plus large mesure, l'usage et le bien fini de ses Vêtements.

30 000 moins cher que partout ailleurs

Des applaudissements unanimes, lorsqu'après avoir débordé de l'avis du docteur qui l'a passé entraînera pour ce jeune rouleur une incapacité de travail de douze à quinze jours.

LOISON. — Le nommé Lecat Henri, mineur à Loison, ayant eu remarquablement, entre amis et son patron, le patronage de l'industrie, il fit le procès du capitalisme et de la Banque de France qui, par ses intrigues, fit voter les décrets horribles qui devaient plonger dans la ruine le petit commerce et établir sur la rue plus de quarante milliers.

Le citoyen Debache donne ensuite lecture à l'hymne à la Commune, du citoyen Clovis Hugues, député, qui est longuement applaudi.

Lors du jour suivant, à 8 heures du matin, une réunion extraordinaire réunie en assemblée extraordinaire à l'occasion du 25e anniversaire de la Commune, rend hommage aux valeureux morts pour la cause prolétarienne contre les attaques de la tyrannie capitaliste et libérait la conduite de ceux qui ont traité le conflit du peuple en alliant à la racaille opportuniste et envieux ses plus sincères félicitations.

Une réponse à M. P. P.

TRIBUNAUX

RÉGION CORRECTUELLE DE LILLE

Audience du 21 mars

Président : M. DASSONVILLE.

Réforme d'un jugement. — Le citoyen Ghyselen Léonard, contrevenant à une infraction au droit de l'asile, fut condamné à 15 francs d'amende et à la prison à 15 francs de dépenses judiciaires.

Aussitôt après, un concert improvisé fut donné au théâtre de l'Opéra, à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses judiciaires.

Le citoyen Ghyselen fut alors condamné à 15 francs d'amende et à 15 francs de dépenses jud